



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 20/01/2026

Publication :
le 30/01/2026

Délibération n° D-2026-64

Cession d'un terrain - Sis impasse du Moulin de Comporté - BC
n°321 - Abrogation de la délibération Numéro D-2024-334

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame LARRIBAU Anne-Lydie

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Valérie VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026

Délibération n° D-2026-64

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Cession d'un terrain - Sis impasse du Moulin de Comporté - BC n°321 - Abrogation de la délibération Numéro D-2024-334

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la cession de la totalité de la parcelle cadastrée section BC n°321 au profit du propriétaire du terrain cadastré BC n° 446, aux conditions définies ci-dessous :

- prix de vente : 45 € / m² conformément à l'estimation du Domaine en date du 28 mars 2023 ;
- conditions particulières : sont à la charge de l'acquéreur les frais de nettoyage du terrain (présence importante de ronces et de végétations diverses) et le coût de l'étude géotechnique obligatoire.

La signature de l'acte de vente n'a jamais pu avoir lieu compte tenu de la non réalisation de cette étude.

Pour des raisons personnelles, le propriétaire de la parcelle cadastrée BC n°446 a fait connaître, par mail en date du 26 novembre 2025, sa décision de retirer son offre d'acquisition de ce terrain.

Ainsi, sur demande du bénéficiaire et conformément à l'article L 242-2 du code des relations entre le public et l'administration,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération n°D-2024-334 du 23 septembre 2024.

LE CONSEIL ADOpte

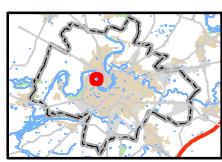
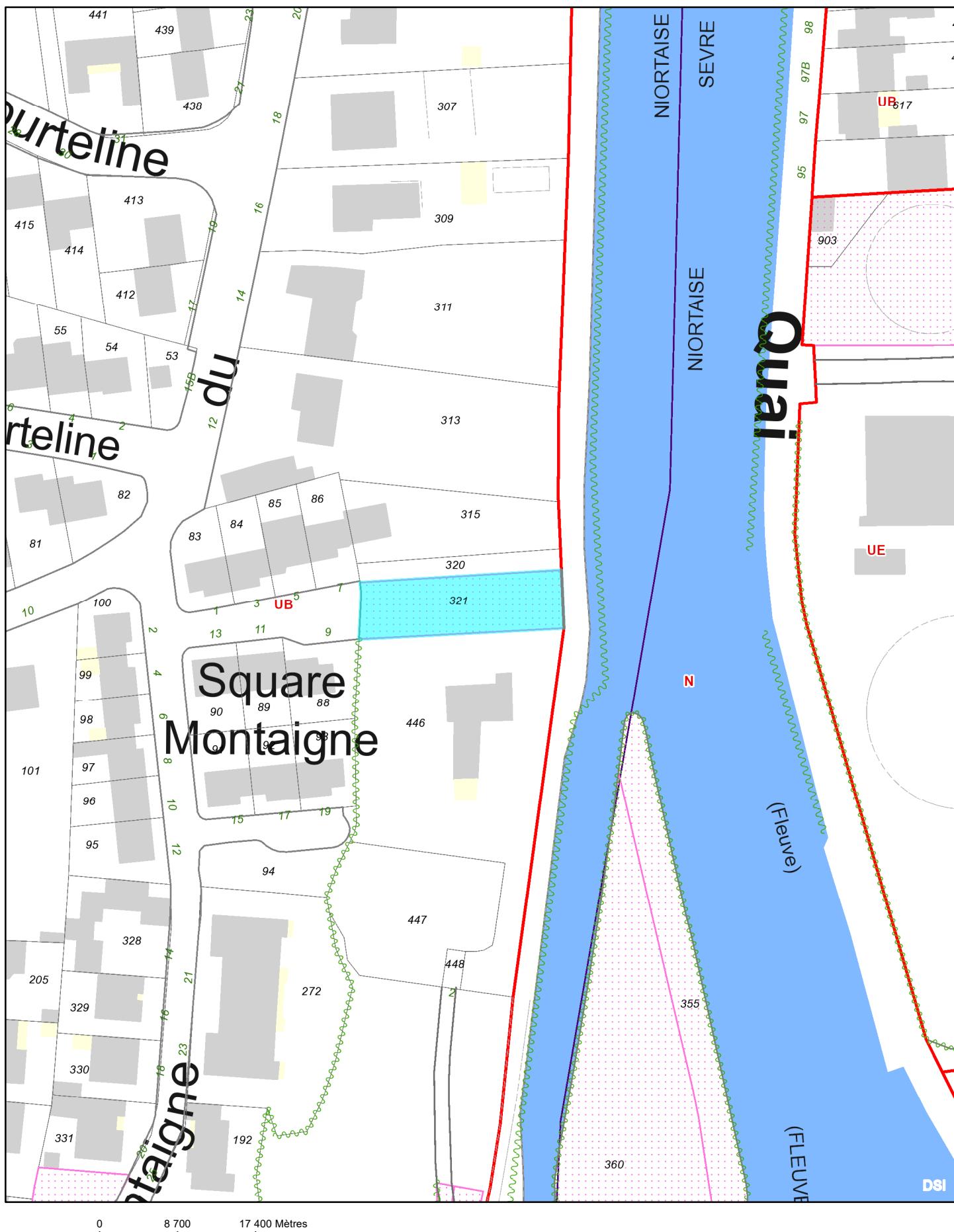
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Anne-Lydie LARRIBAU

Le Président de séance

Jérôme BALOGE



Impasse du Moulin de Comporté



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 17/09/2024

Publication :
le 27/09/2024

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° D-2024-334

Cession d'un terrain - Impasse Moulin de Comporté -
Modification de la délibération D-2023-166 du 15 mai 2023

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Sérgolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2024

Délibération n° D-2024-334

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

**Cession d'un terrain - Impasse Moulin de Comporté -
Modification de la délibération D-2023-166 du 15 mai
2023**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 mai 2023, par laquelle il a approuvé la cession d'une portion du terrain cadastré section BC n°321 et situé impasse du Moulin de Comporté au profit du propriétaire riverain (section BC n°446). Une partie de cette parcelle devait être conservée par la Commune afin d'y intégrer un escalier d'accès reliant la rue Montaigne au cheminement en bord de Sèvre.

Toutefois, ce projet ne sera finalement pas mis en œuvre ; c'est pourquoi il a été proposé au propriétaire de la parcelle cadastrée BC n°446 d'acquérir ce terrain en totalité aux conditions suivantes :

- prix de vente : 45 € / m² conformément à l'estimation du Domaine en date du 28 mars 2023 ;
- conditions particulières : sont à la charge de l'acquéreur les frais de nettoyage du terrain (présence importante de ronces et de végétations diverses) et le coût de l'étude géotechnique obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- retirer la délibération n°2023-166 du 15 mai 2023 ;
- approuver la cession de la totalité de la parcelle cadastrée section BC n°321 au profit du propriétaire du terrain BC n° 446, aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser la signature de tous actes afférents à cette transaction.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Aurore NADAL

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGE